



Règlement intérieur Gym Club Lécousse

1. La saison gymnique démarre le 1^{er} septembre et s'achève début juillet lors de la soirée du gala de fin d'année. L'association se réserve la possibilité de **refuser toute inscription** si un **dossier** lui parvient **incomplet** et dès lors que les effectifs seraient complets dans une tranche d'âge précise. Les encadrants se réservent le droit de former les groupes homogènes selon les niveaux.

2. Les horaires sont fixés en début de saison. La responsabilité du club s'exerce uniquement du début de l'entraînement à cinq minutes après la fin. Merci de respecter les horaires établis, tant pour le début que pour la fin de la séance.

En accompagnant votre (vos) enfant(s) à chaque séance :

- Vous trouverez les informations nécessaires au bon déroulement des entraînements et compétitions.
- Le club s'engage à informer, dans la mesure du possible, de l'absence d'un encadrant par voie d'affichage à la salle ou de mail.
- **Vous devez vous assurer de la présence du cadre de votre (vos) enfant(s) avec de le(s) laisser dans la salle.**

En l'absence du cadre, aucune responsabilité n'est assurée par le club. L'inscription au club engage votre (vos) enfants(s) à venir **régulièrement** aux entraînements et à **prévenir de son (leur) absence(s)** en cas d'empêchement.

3. Les personnes pratiquant dans la salle (gymnastes et entraîneurs) devront être obligatoirement en tenue de sport.

4. **Lors des compétitions**, le règlement interdit tout port de bijoux. Les licenciés ou les parents doivent respecter leur engagement à participer aux compétitions ! **En cas de désistement**, il est impératif de prévenir 3 semaines à l'avance pour éviter que le club ne paie un engagement et une amende à la fédération. **En cas de blessure** ou maladie, un certificat médical devra être transmis au club comme justificatif. Sans certificat médical, le licencié devra rembourser l'engagement ainsi que l'amende de la fédération.

5. **Les déplacements pour les compétitions sont de la responsabilité des parents.** En accord avec le cadre qui entraîne les enfants, **les parents devront s'organiser pour effectuer un trajet chacun leur tour** en respectant bien évidemment la législation en vigueur (un véhicule assuré, les ceintures attachées, la vitesse respectée,...). Les familles doivent également, dans la mesure du possible assurer le transport des entraîneurs et des juges.

6. En cas d'urgence, un téléphone est mis à disposition à la salle. Les numéros d'urgence à contacter sont affichés au-dessus du téléphone.

7. Des photos de vos enfants pourront apparaître sur les sites du gym club de LÉCOUSSE ainsi que dans la salle ou des panneaux publicitaires (demande d'autorisation ci-jointe).

8. **Lors des entraînements, l'utilisation du portable par les gymnastes est interdite !**